

D.

BILL.

Acte pour amender les actes qui règlent la construction de chemins et autres travaux par des compagnies à fonds social dans le Haut-Canada.

Reçu et lu la première fois, jeudi, 3 février, 1859.
Seconde lecture, mercredi, 9 février, 1859.

(500 copies).

HON. M. CAMPBELL.